Attribution de temps

Pourquoi avons-nous besoin d'une règle d'attribution de temps? De toute évidence, pour garantir un meilleur usage du temps de la Chambre des communes. Je reconnais que, lorsque quelqu'un a quelque chose à dire, il doit pouvoir s'exprimer et nous devrions pouvoir examiner les mesures législatives à toutes les étapes avant qu'elles ne reviennent éventuellement à la Chambre pour être adoptées.

Je voudrais rappeler à la Chambre l'échange de vues qui a eu lieu après la présentation de la motion d'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture de ce bill. Le leader de l'opposition à la Chambre a dit que quiconque chez les néodémocrates avait accusé les conservateurs de complicité avec les libéraux avait tort de le faire car à l'égard du bill C-131, relatif à la loi sur la sécurité de la vieillesse, ils avaient exactement la même opinion que les néo-démocrates. Il ajoutait plus loin qu'ils avaient l'intention de voter contre les deux mesures, aussi bien le bill C-131 que le bill C-132. Voici ce que le leader du NPD à la Chambre a dit par la suite, comme en fait foi le hansard à la page 21173:

Toutefois, voter contre une mesure législative est un moyen de prouver que l'on s'y oppose. Nous ne nous y opposons pas seulement au point de vouloir voter contre, mais au point de refuser d'en favoriser l'adoption de quelque façon que ce soit.

J'en conclus que même si l'on proposait des amendements acceptables, l'opposition ne serait pas disposée à adopter le bill. Nous n'avons par conséquent pas le choix et nous devons limiter raisonnablement le débat pour pouvoir faire adopter cette mesure législative. J'aimerais vous lire un passage d'un article du *Chronicle-Herald* de Halifax que j'ai trouvé très intéressant. L'article a paru sous le titre «Dépit au Parlement», mais je suppose que la plupart d'entre nous lui auraient préféré le titre «Défi au Parlement». En voici un passage:

Personne ne reprocherait aux parlementaires de défendre leurs prérogatives politiques, de prendre des positions inébranlables sur des questions de principe ou de profiter de toutes les occasions de faire passer leurs adversaires pour des esprits faibles et débiles. Le Parlement après tout est une tribune où les participants s'affrontent depuis longtemps sur bien des questions.

Mais on s'attend . . .

Et il s'agit ici du passage important. On y dit qu'on s'attend que le gouvernement dirige, et dirige bien, tandis que l'opposition exprime son opposition, et voici les mots-clé que je veux faire ressortir:

... pendant une période désignée avant que la majorité ne fasse adopter la mesure qu'elle avait présentée.

Je vais relire ce passage pour votre gouverne, puisque vous n'écoutiez pas:

... tandis que l'opposition exprime ses idées contraire pendant une période désignée avant que la majorité ne fasse adopter la mesure qu'elle avait présentée.

Ce qui se passe, bien entendu, c'est qu'au cours d'un débat normal, le gouvernement prétend que l'opposition retarde l'adoption d'une mesure. D'aucuns prétendent que le gouvernement a la majorité et que le président relève de lui et que, par conséquent, il pourrait facilement faire appliquer les règles de procédure. Mais c'est exactement ce que nous ne réussissons pas à faire. Nous n'arrivons pas à appliquer nos règles de procédure. L'opposition a remué ciel et terre, un peu trop d'ailleurs, au sujet de cette proposition, et elle a perdu son temps à des procédures qui sont sans rapport avec la question. Bon nombre de questions exigent une attention sérieuse de la part de la Chambre, mais on les néglige de la même façon. C'est pourquoi nous devons imposer une limite de temps et essayer de replacer le débat dans une juste perspective, ne serait-ce que pour les raisons que j'ai essayé de souligner.

A quoi a servi le temps alloué à l'étude de ce bill? A tous ceux qui sont déjà intervenus dans le cadre du débat du bill, à tous les orateurs que nous avons entendus, mais ce qui importe, c'est que même si le débat est limité, nous continuons à discuter du bill et d'ici la fin de la journée, environ 70 députés seront intervenus au sujet de cette mesure. Ce qui m'inquiète véritablement, c'est que nous semblons parler des personnes du troisième âge comme s'il s'agissait d'un groupe stupide et que nous devions non seulement parler en leur nom mais également penser pour elles. Je voudrais vous lire un article paru dans le Citizen d'Ottawa sous la plume de Marjorie Gillies, le 25 janvier dernier. Elle écrit ce qui suit:

Bien que certaines personnes âgées se soient opposées au programme gouvernemental visant à limiter à 6 et 5 p. 100 l'augmentation des pensions de retraite au cours des deux prochaines années, selon Bert Hammer . . .

M. Hammer est un ancien directeur, à la retraite, du bureau de service social de la Légion canadienne.

... la majorité des retraités ne sont pas vraiment bouleversés par cette mesure.

M. Hammer est vice-président du Conseil de la gérontologie à Ottawa et président du comité sur les aspects économiques du vieillissement. C'est un spécialiste en matière de pensions. Puis il cite des chiffres que nous connaissons déjà, notamment que 54 p. 100 des Canadiens de plus de 65 ans ne seront même pas touchés par cette mesure. Il poursuit en ces termes:

«Vous savez, la plupart des Canadiens du troisième âge vous diront qu'ils n'ont guère à se plaindre aujourd'hui . . .

Il est intéressant de voir que lorsqu'on entend un autre son de cloche, on nous dit que ce n'est pas vrai, que ce n'est pas normal. Toutefois, j'ai aussi reçu des lettres de certains de mes électeurs et je reçois aussi des gens dans ma circonscription. Aucun d'entre eux ne m'a donné l'impression d'avoir autant de problèmes que le prétendent les députés de l'opposition. La plupart des personnes du troisième âge sont contentes de participer à cette lutte contre l'inflation.

• (1700)

Que s'est-il passé au comité? Il est intéressant de le signaler. C'était l'une des premières fois où j'essayais d'organiser les délibérations d'un comité. En fait, nous avons dû effectuer des tournées et demander à des témoins de venir présenter un mémoire devant le comité. La plupart d'entre eux ont déclaré avoir lu des articles concernant le bill, l'avoir examiné et avoir préféré ne présenter aucun mémoire au comité.

Quoi qu'il en soit, cinq groupes ont comparu devant le comité. Ils ont parlé en grande partie . . .